



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/position-de-la-code-relative-a-l.html>

Position de la CODE relative à l'appel en faveur de l'interdiction de toute forme d'utilisation d'un enfant dans le cadre de la mendicité

Date de mise en ligne : décembre 2005

- Nos publications - Pauvreté et mendicité -

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Nous avons été informés par le fait que circule une pétition qui vise à interdire toute forme d'utilisation d'un enfant dans le cadre de la mendicité. La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) s'est penchée sur cette question à l'occasion de deux recherches menées en 2003 et 2004², la première sur la mendicité des mineurs qui visait à définir le groupe des mineurs en situation de mendicité en Belgique et la seconde sur la sensibilisation des autorités publiques à la communauté rom et sur l'intégration scolaire des enfants roms.

Forts de notre expérience en la matière, nous pensons utile de vous communiquer les conclusions principales de notre travail pour que vous puissiez prendre position en connaissance de cause.

En effet, au-delà de l'émotion que suscite la mendicité des enfants dans notre pays, il est nécessaire d'objectiver les informations qui y sont relatives afin de pouvoir réfléchir à leur meilleur intérêt et aux solutions qui doivent y être apportées.

(Extrait de l'introduction)